

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

N° 023-25

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 2 juin 2025, le Conseil Municipal a été convoqué une nouvelle fois. Il pouvait délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum, conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'an deux mil vingt-cinq,
Le Lundi 16 juin,

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Romain-au-Mont-d'Or, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guillaume MALOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2025

Membres présents : Guillaume MALOT, Sophie ROLLAND-MORITZ, Pascal WAGET, Michelle GELIN (pouvoir d'Olivier DELLA DORA), Isabelle DUMEZ, Magali VINCENT, Céline GARCIA, Sébastien JALAGUIER, Patricia RUFFIN, Thierry LOIR, Nabila ARFIY, Pierre CURTELIN

Membres excusés et représentés : Olivier DELLA-DORA (pouvoir à Michelle GELIN), Christian BAGGIO (pouvoir à Patricia RUFFIN)

Membres absents : Malo GUILLEMACHER

Secrétaire de séance, désigné au titre de l'article L.2125.15 du CGCT : Sébastien JALAGUIER

Objet : AFFECTIONNEMENT DU RESULTAT 2024 RECTIFIÉE (ANNULATION DE LA DELIBÉRATION 011-25)

Rapporteur : Sophie ROLLAND-MORITZ, Première Adjointe

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux attributions du Conseil Municipal et L.2122-21 et L.2122-22 relatifs aux attributions exercées par le Maire au nom de la commune sous le contrôle du Conseil Municipal,

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

VU les délibérations n°008-25 et 009-25 approuvant les comptes de gestion et administratif 2024,

VU la délibération du Conseil Municipal n°011-25 en date du 31 mars 2025 approuvant l'affectation du résultat de l'exercice 2024

VU la délibération du Conseil Municipal n°012-25 en date du 31 mars 2025 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2025,

CONSIDERANT que l'affectation du résultat 2024 n'a pas été prise en intégralité, il est proposé d'annuler

la délibération 011-25 et de resoumettre au vote l'affectation du résultat 2024.

Le compte administratif 2024 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 256 514,26€

Affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice :

- Résultat de l'exercice 2024 256 514,26€
- Résultats antérieurs reportés + 100 081,58€
- **Résultat à affecter + 356 595,84 €**

Solde d'exécution d'investissement :

- Résultat de l'exercice 2024 - 12 150,20€
- Résultats antérieurs reportés - 35 429,79€
- **Solde d'exécution d'investissement reporté - 47 579,99€**

Il est proposé de soumettre au vote l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2024, comme présentée ci-après :

- Affectation en réserves R 1068 en investissement 247 579,99€
- Report en fonctionnement R 002 109 015,85€
- Résultat d'exécution d'investissement reporté R 001 - 47 579,99€

Après en avoir délibéré,

➤ APPROUVE l'affectation du résultat de l'année 2024 comme suit :

- Affectation en réserves R 1068 en investissement 247 579,99€
- Report en fonctionnement R 002 109 015,85€
- Résultat d'exécution d'investissement reporté R 001 - 47 579,99€

➤ DIT que les écritures correspondantes seront inscrites au budget 2025 de la commune

Résultats du vote : Approuvé à la majorité (12 voix POUR, 2 ABSTENTIONS)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Sébastien JALAGUIER

Guillaume MALOT

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 Rue Duguesclin, 69003 LYON dans le respect des délais de recours en vigueur, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 08/09/2025

Reçu en préfecture le 08/09/2025

Publié le

ID : 069-216902338-20250616-023_25-DE

Berger
Levrault